

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**du 1er octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 1<sup>er</sup> octobre à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain CASTAN, Maire.

**Présents :** Mmes ALAZET, BERNA, BERTHOMIEU, DAVID, DILLY, ESTRADE, GRANADOS, MARMINIA, PUISSANT, TORTES.

MM BOYER, BRETON, CASTAN, CAYLA, CORNUCHE, GAUDY, LEFROU, PALAZY, SANCHO, SOSTE.

Excusés : Mmes BENITEZ, COLLYN, COSSIA. M. MUNOZ (arrivé au point 8).

Absents : Mme HUC, MM GAIRAUD, RIPOLL.

Procurations : De Mme BENITEZ à Mme GRANADOS, de Mme COLLYN à M. SOSTE, de Mme COSSIA à M. CASTAN.

**1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**

Mme Patricia BERTHOMIEU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**2) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 juillet 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2024 a été validé par les membres du Conseil Municipal présents.

**3) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

- 03 septembre 2024 : Avenant n°1 en plus-value de 1 553 € HT pour le marché relatif à la « réfection électrique du groupe scolaire » au groupement d'entreprises SOMITEG-SIETELEC

**4) Modification du rang des Adjoints au Maire.**

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité par 23 voix pour,

- Approuve que chacun des adjoints se trouvant à un rang inférieur à au poste de l'Adjoint numéro un soit promu d'un rang au tableau des adjoints.

- Prend acte que le poste du septième adjoint devient vacant,

- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

**5) Modification du nombre des Adjoints au Maire.**

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Conformément à l'article L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité par 23 voix pour,

- Décide de fixer à sept le nombre des adjoints au maire,

- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

**6) Indemnités de fonction des élus.**

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

A l'unanimité, par 23 voix pour, valide les indemnités énoncées, à savoir :

- indemnité de fonction du maire : 54 % de l'indice brut 1027

- indemnité de fonction des 3 adjoints suivant Berthomieu Patricia, Benitez Jeanne, Soste André : 18,5 % de l'indice brut 1027

- indemnité de fonction des 3 autres adjoints : 11,8 % de l'indice brut 1027

- indemnité de fonction des 16 conseillers municipaux délégués : 4 % de l'indice brut 1027

**7) SIVOM d'Ensérune : modification des délégués de la commune.**

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions des articles L5711-6 et L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions statutaires du SIVOM d'Ensérune,

Elit, par 23 voix pour, pour représenter la commune au SIVOM d'Ensérune :

- Titulaires : Alain CASTAN

André SOSTE

- Suppléants : Jean-Michel CORNUCHE

Précise que la répartition des délégués par compétence sera :

	<u>Voirie</u>	<u>Collège</u>
<u>Titulaires :</u>	André SOSTE	Alain CASTAN
<u>Suppléants :</u>	Jeanne BENITEZ	Jean-Michel CORNUCHE

**8) CCLD - délégation du droit de préemption urbain simple à la communauté de communes sur l'ensemble du périmètre de la ZAE.**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, A l'unanimité, par 24 voix pour :

APPROUVE la délégation du droit de préemption urbain simple à la communauté de communes la Domitienne sur l'ensemble du périmètre de la ZAE, dont la gestion et la compétence relèvent de la communauté de communes la Domitienne depuis le 01/02/2017.

PRÉCISE que cette délégation porte uniquement sur l'exercice du DPU et se limite aux parcelles relevant du périmètre de la ZAE suivant le plan annexé à la présente délibération.

**9) Effectif du personnel.**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, A l'unanimité par 24 voix pour,

- Emet un avis favorable à la proposition de Monsieur Le Maire, avec effet au 02 octobre 2024 pour la création du poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe en temps complet et la création du poste d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à 30h ; avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la création de deux emplois d'Adjoint Technique Territorial un à temps complet, un en temps non complet de 30h, et l'ajout de 2h aux 2 postes d'Agent Social et ainsi les passer en Temps Non Complet 30h.

**10) Budget principal M57/2024 : Décision modificative n° 1.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 24 voix pour,

- Approuve la modification proposée :

**Section d'investissement**

**DEPENSES**

Compte	Libellé	Prévision BP 2024	Réalisations au 06/09/24	Propositions	Total des prévisions 2024
2151-122-510	Voirie Urbaine	150 000,00	76 068,12	+ 50 000	200 000,00
21838-158-020	Autre Mat. Et Mob – Infor.	20 000,00	14 217,00	+ 20 000	40 000,00
21318-904-020	Travaux Bat Com.	100 000,00	6 619,94	- 50 000	50 000,00
21534-916-213	Réseaux élec.	412 000,00	208 326,54	- 20 000	392 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>0</b>	

**RECETTES**

Compte	Libellé	Prévision BP 2024	Réalisations au 06/09/24	Propositions	Total des prévisions 2024
1641-16-020	Emprunts	323 692,29	0	- 323 692,29	0
021	Recette d'investissement	0	0	+ 323 692,29	323 692,29
<b>TOTAL</b>				<b>0</b>	

**Section de fonctionnement**

**DEPENSES**

Compte	Libellé	Prévision BP 2024	Réalisations au 06/09/24	Propositions	Total des prévisions 2024
023	dépenses de fonctionnement	0	0	+ 323 692,29	+ 323 692,29
<b>TOTAL</b>				<b>+ 323 692,29</b>	

**RECETTES**

Compte	Libellé	Prévision BP 2024	Réalisations au 06/09/24	Propositions	Total des prévisions 2024
--------	---------	-------------------	--------------------------	--------------	---------------------------

002	recettes de fonctionnement	0	0	+ 323 692,29	+ 323 692,29
<b>TOTAL</b>				<b>+ 323 692,29</b>	

- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

### **11) Congrès des Maires de France 2024.**

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 24 voix pour,

- Approuve la représentation de la commune au Congrès des Maires de France à Paris,

- Mandate :

- Mme Mireille TORTES, Adjointe au Maire (accès au congrès, logement, transport),
- M. André SOSTE, Adjoint au Maire (accès au congrès, logement, transport),
- Mme LAPALU-FAIXA Cécile, Directrice Générale des Services (accès au congrès, logement, transport),
- M. Alain CASTAN, Maire (accès au congrès, logement, transport).

- Précise que les frais de transport et de séjour des personnes mandatées seront pris en charge par la commune sur les crédits du compte 6251 du budget 2024 ou qu'ils seront remboursés aux participants qui en auront fait l'avance.

- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

### **12) Questions diverses**

- M. CASTAN expose toutes les dates des animations du village à venir pour le mois d'octobre organisé ou coorganisé par la municipalité, à savoir :

\* Octobre Rose, la Tour va changer de couleur en soutien aux malades et à leurs familles,

\* Prise de Commandement du Centre de secours de Montady, ce jeudi 03 octobre 18h30 Salle Nougaro, ouvert à tous,

\* Accueil des nouveaux arrivants du village vendredi 04 octobre 19h salle du conseil municipal. Elus bienvenus, sur invitation pour les nouveaux arrivants,

\* Du 04 au 11 octobre, semaine des automnales, à la médiathèque et à Nougaro : Activités, exposition, spectacles, pour tous, gratuites sur réservation,

\* Marche bleue le mercredi 05 octobre, avec crèche, randonneurs, CLAE, et tous les participants qui le souhaitent, animation en fin de balade à Nougaro,

\* Samedi 12 octobre 14h tournoi de pétanque, puis dès 18h Salle Nougaro, Fête des vendanges – Food trucks, vin, buvette TAM, animations, Karaoké et John St Bord ensuite.

- M. Boyer demande aux élus si certains après la fête des vendanges peuvent aider le dimanche matin à ranger etc. M. Soste et d'autres élus se portent volontaires.

- M. Cayla demande à ce que la municipalité fasse remonter à La Domitienne lorsque les Points d'Apports Volontaires sont pleins.

- M. Soste expose que lorsque c'est signalé ils sont prévenus et le nécessaire est fait.